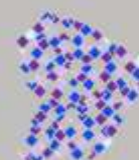




Pratique du bilan de compétences (CP FFP)

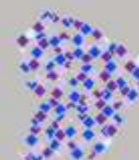
Objectifs	Cette formation visant la certification « pratique du bilan de compétences » inscrite au RSCH et délivrée à Actions Perspectives et Compétences sous le numéro RS6684 a pour objectif la formation à la mise en œuvre opérationnelle de la prestation Bilan de compétences. La méthodologie, la posture, les étapes, les outils sont traités par notre formatrice consultante en activité. Lien vers France compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6684
Durée	39 heures sur 5 journées de formation
L'intervenant(e)	Noémie Périchon ou Malini Sumputh
Quelques mots sur notre intervenant(e)	Consultante bilan de compétences certifiée et architecte de parcours VAE certifiée, Noémie Périchon accompagne des candidats et des bénéficiaires depuis plus de 8 années. Après plusieurs années d'expérience en management commerciale et direction commercial, elle s'oriente vers l'accompagnement individuel et collectif en rejoignant les équipe d'3F . Formatrice en management, commerce, communication, elle anime également la formation Pratique du bilan de compétences et la formation Architecture et Accompagnement de parcours VAE. Passionnée d'ingénierie pédagogique, de e-learning elle développe des parcours et des formations pour 3F. <i>"Un problème sans solution est un problème mal posé" Confucius.</i> Dans sa pratique, notre consultante a pour objectif d'aboutir à l'épanouissement et à l'accomplissement de chacun dans le respect de ses valeurs, ses besoins et sa personnalité. Elle accorde une importance toute particulière au développement d'une relation de confiance, propice à l'échange bienveillant.
Compétences visées	- Définir des modalités et conditions de réalisation d'un bilan de compétences respectueuses du cadre réglementaire et déontologique en vigueur, pour proposer au bénéficiaire une prestation conforme et de qualité jusqu'à l'entretien de suivi. - Conduire un entretien d'analyse de la demande avec le bénéficiaire en présentant et en collectant les informations nécessaires afin de valider la démarche et de personnaliser le parcours de bilan de compétences. - Explorer le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire en le questionnant et en l'appuyant dans ses recherches personnelles en vue de



	faire émerger ses compétences, ses ressources mobilisables et de dégager des pistes de projet. • Développer sa posture de conseiller facilitateur en adoptant les principes et attitudes conformes aux besoins d'un bilan de compétences afin de construire une relation de confiance avec le bénéficiaire et de favoriser le travail d'introspection. • Sélectionner les outils du bilan de compétences en analysant les besoins et les spécificités du bénéficiaire afin de l'engager dans sa démarche réflexive. • Formaliser un plan d'action et des préconisations en argumentant le projet dans une synthèse coconstruite afin de conclure le bilan de compétences. • Mettre à jour ses connaissances sur les évolutions règlementaires, techniques et technologiques du bilan de compétences en mobilisant des ressources et des outils de veille dans le but d'améliorer en continu sa pratique.
Public visé et prérequis	Public visé : Professionnels de l'emploi, de l'orientation, du CEP, Conseiller formation, Formateur, Coach, Responsable RH, Conseiller en orientation scolaire et professionnelle etc. • Accès : Via la formation continue Prérequis : Le candidat souhaitant se positionner sur la formation doit justifier : • Soit d'un diplôme de niveau RNCP 5 (équivalent bac +2) dans les domaines des ressources humaines, du coaching, de l'insertion professionnelle, de la formation ou accompagnement social. • Soit d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans en tant que professionnel de l'accompagnement dans l'un des domaines précédemment cités. Durée : 5 jours de formation (39 h)
Informations et débouchés	Pas d'équivalence ou de passerelle avec d'autres certifications
Moyens pédagogiques et méthodes d'accompagnement	Avec en appui des supports pédagogiques • Elaboration d'outils dédiés au bilan de compétences. • Support de formation de 3F. Méthodologie • Alternance d'apports théoriques et d'études de cas • Simulations d'entretiens, jeux de rôles • Appropriation des outils et techniques spécifiques au bilan de compétences. • Accès au Padlet de 3F, mettant à disposition des ressources documentaires et des modules d'e-learning à réaliser en amont de la formation. L'accès au Padlet est ouvert pendant les 3 mois suivants la session de formation.



Organisation de la prestation	- Références bibliographiques relatives au bilan de compétence <u>A l'issue de la formation</u> Les participants maîtriseront la démarche de bilan de compétences, cerneront la dimension spécifique de la posture du consultant, sauront mettre en œuvre une pédagogie opérationnelle propre à cet accompagnement. Jour 1 Module :Le bilan de compétences : son cadre règlementaire et ses origines. 4 heures - Le bilan de compétences : les origines, la loi de 91. - Le cadre réglementaire (phases etc.) - Éléments en droit du travail, de la formation et environnement professionnel (réforme formation, CPF ...). - Les publics concernés par les différents financements mobilisables. - Le déroulement d'un bilan de compétences, ses objectifs. - La posture du consultant. <i>Compétence c1 visée par le module : Définir des modalités et conditions de réalisation d'un bilan de compétences respectueuses du cadre réglementaire et déontologique en vigueur, pour proposer au bénéficiaire une prestation conforme et de qualité jusqu'à l'entretien de suivi.</i> Module : l'entretien d'analyse de la demande 3 heures - Présentation de l'entretien d'analyse de la demande avec le bénéficiaire. - Acquisition de la méthodologie de conduite de cet entretien. - Comment présenter efficacement au bénéficiaire la démarche et collecter des informations lors de l'entretien d'analyse. - Technique de recherche et d'identification des besoins pour faire valider la démarche et personnaliser le parcours du bilan de compétences. <i>Compétence C2 visée par le module : Conduire un entretien d'analyse de la demande avec le bénéficiaire en présentant et en collectant les informations nécessaires afin de valider la démarche et de personnaliser le parcours de bilan de compétences.</i> Jour 2 L'exploration et l'investigation du parcours professionnel et personnel du bénéficiaire. 4 heures - Présentation et appropriation du processus d'accompagnement. - Les différentes approches. - Les étapes de la construction de projet. - Détail et développement des trois phases règlementaires du bilan de compétences. - Présentation et mise en pratique d'outils d'analyses des trajectoires.
--------------------------------------	---



Compétence C3 visée par le module : Explorer le parcours professionnel et personnel du bénéficiaire en le questionnant et en l'appuyant dans ses recherches personnelles en vue de faire émerger ses compétences, ses ressources mobilisables et de dégager des pistes de projet.

Développer sa posture de conseiller pour instaurer une relation de confiance favorable avec son bénéficiaire.

3 heures

- Développer sa posture de consultant conseiller, définition de sa vision posturale (éthique, déontologie, valeur etc.).
- Découverte de la posture de facilitation lors de la pratique du bilan de compétences.
- Comment savoir adopter les bonnes attitudes, conforme au cadre du bilan de compétences.
- Savoir initier et instaurer une relation de travail de confiance pour favoriser le travail d'introspection.

Compétence C4 visée par le module : Développer sa posture de conseiller facilitateur en adoptant les principes et attitudes conformes aux besoins d'un bilan de compétences afin de construire une relation de confiance avec le bénéficiaire et de favoriser le travail d'introspection.

Jour 3 & jour 4

La boîte à outils du consultant.

14 heures

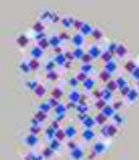
- Présentation et expérimentation d'outils permettant de dérouler une prestation de bilan de compétences personnalisé en fonction du bénéficiaire :
 - Outils d'investigation,
 - Pratique de différents types d'entretiens,
 - Restitution d'entretiens,
 - Portefeuille de compétences
 - Etc.
- Formation à l'utilisation des tests Profils Pro-2 ((test de personnalité, des motivations et du comportement en environnement professionnel) et Vocation (test d'inventaire des intérêts professionnels).

Compétence C5 visée par le module : Sélectionner les outils du bilan de compétences en analysant les besoins et les spécificités du bénéficiaire afin de l'engager dans sa démarche réflexive.

Jour 5

Formaliser le projet et aider à la prise de décision en coconstruisant la synthèse du bilan.

4 heures



- Technique de formalisation d'un plan d'action et de préconisations en argumentant le projet.
- Synthèse des éléments ayant émergé venant nourrir ce plan d'action.
- Technique de co-construction de la synthèse finale permettant de conclure le bilan de compétences.

Compétence C6 visée par le module : Formaliser un plan d'action et des préconisations en argumentant le projet dans une synthèse coconstruite afin de conclure le bilan de compétences.

Mettre en place une veille active (règlementaire, technique et pédagogique) des connaissances et des évolutions pour améliorer en continu sa pratique.

3 heures

- Méthodologie et technique pour mettre en place une veille active et efficace. Les enjeux d'une veille.
- Comment mettre une veille active au service de l'amélioration de ses connaissances afin d'améliorer en continu sa pratique et sa démarche qualité.

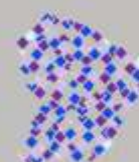
Évaluation / Certification : Le processus d'évaluation des compétences en vue de la certification « pratique du bilan de compétences » CP FFP comprend 2 épreuves d'évaluation :

- Evaluation 1: Cette évaluation individuelle à base de questions de connaissances et d'études de cas dure **1 heure**.
- Evaluation 2 : La rédaction d'un dossier professionnel présentant une mise en pratique du bilan de compétences suivi d'une soutenance orale.

Le dossier professionnel et la soutenance orale sont évalués par un jury de professionnels.

La certification Pratique du bilan de compétences (CP FFP) est délivrée si la note finale est supérieure ou égale à 12/20.

Modalité d'organisation	Présentiel
Assistance pédagogique et technique	L'accompagnement et l'assistance sont assurés par la référente pédagogique et administrative de 3F Fanny CORROYER, joignable au 06.94.24.54.10 et par mail à l'adresse suivante direction@3fguyane.fr Cet accompagnement et cette assistance se font en présentiel dans les horaires d'ouverture de l'organisme de formation du lundi au jeudi de 8h00 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 16h00, par email ou par téléphone.
Suivis de l'exécution de l'action et de ses résultats	<u>Epreuve n°1 : Questionnaires à visée professionnelle</u> Nature de l'épreuve : questionnaire en ligne sur les pratiques professionnelles. Celui-ci présente une succession de situations professionnelles pour lesquelles le candidat doit apporter une réponse adaptée via des choix de propositions.



Parmi les situations proposées, 4 études de cas.

Organisation : chaque stagiaire dispose d'un accès qui lui permettra d'accéder à l'épreuve n°1.

L'épreuve est minutée et le paramétrage réalisé en amont permet de s'assurer que chaque stagiaire ne réalise l'épreuve d'une seule fois et dans le temps imparti.

Durée de l'épreuve : 1 heures

Epreuve n°2 : rédaction d'un dossier professionnel présentant une mise en pratique du bilan de compétences suivi d'une soutenance orale.

- A. Le dossier professionnel

Cette épreuve consiste pour le candidat à réaliser un accompagnement de 10h à minima qu'il doit restituer dans un dossier dans lequel il devra :

- ☐ Présenter le cadre de réalisation du bilan de compétences réalisé.
- ☐ Analyser la demande et formaliser les objectifs du bilan de compétences et de son bénéficiaire.
- ☐ Elaborer un parcours de bilan de compétences répondant aux besoins de son bénéficiaire.
- ☐ Identifier et illustrer sa posture de conseiller en bilan de compétences en se basant sur les entretiens qu'il a mené avec son bénéficiaire.
- ☐ Proposer et présenter une exploration du parcours professionnel et personnel.
- ☐ Proposer des outils pertinents et en argumenter le choix au regard des spécificités du bénéficiaire.
- ☐ Proposer et présenter le plan d'action et une trame de synthèse.

Pour rédiger son dossier professionnel, le candidat s'appuiera sur le cahier des charges qui lui sera remis en précisant les critères d'évaluation.

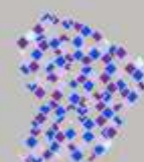
- B La soutenance orale d'une durée de 20 à 30 minutes.

Le candidat présente l'accompagnement qu'il a réalisé au cours d'un oral avec le jury.

Le jury anime ensuite des échanges permettant au candidat d'argumenter les choix effectués lors de l'accompagnement réalisé et d'analyser les spécificités de sa posture en qualité de consultant bilan de compétences.

La soutenance permet de renforcer l'évaluation des compétences qui impliquent la mise en œuvre et le maintien d'une posture spécifique, l'utilisation de techniques d'entretien, de méthodes et d'outils adaptés au bilan de compétences et le respect du cadre réglementaire du bilan de compétences.

3F prend en compte les situations particulières liées à un handicap dans l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation des épreuves certificatives. Des propositions d'ajustements sont faites aux candidats (tiers temps, aménagements des règles de présentation du dossier, etc.) en fonction de leur handicap.



Personnes en situation de handicap	La formation visant la Certification pratique du bilan de compétences est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la prestation dispensée. Le référent handicap de 3F est Madame Fanny CORROYER, joignable au 06.94.24.54.10, si 3F ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) bénéficiaire en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) vers un organisme partenaire du réseau de 3F.
Modalités et délais d'accès	Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation. Le devis est transmis sous format électronique par email. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.
Tarif	3 300 €. Cette offre de prestation est éligible au CPF*(*Compte Personnel de Formation).

